

2012

L'administration demande un nouveau dossier par un bureau d'études spécialisé (coût 125.000 €) et depuis 2002...

Agon-Coutainville

L'entretien des digues en attente des décisions de l'administration

Vendredi 22 juin, en présence de Christian Dutertre, trésorier de l'office de tourisme, Michel Desbiens, représentant l'association syndicale de défense contre la mer de la digue Centre et Nord, ainsi que Maurice-Pierre Robin, représentant celle du Passous ont fait le point de la situation concernant les travaux envisagés.

Christian Dutertre rappelle que « les deux associations ont des préoccupations communes, et qu'elles sont constituées de 1 500 adhérents pour celle du Passous et de 1 000 adhérents pour celle du Centre et Nord ».

Maurice-Pierre Robin, explique : « la digue du Passous a presque 50 ans, des travaux sont à faire, remplacer des blocs existants par de plus importants de l'ordre de 1 à 3 tonnes et de meilleure qualité de pierre. Un dossier a été ouvert en 2002 sous l'égide des affaires maritimes. »

En juillet 2004, l'administration déclare que la digue n'est pas régulière. La DDE laisse le dossier en suspend de 2004 à 2010. Suite à la tempête Xynthia, l'association refait une demande de régularisation. Un arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 donne enfin une existence légale à la digue. Le bureau d'étude Antéa est contacté et « évalue les travaux à presque trois millions d'euros. L'administration demande de nouveaux dossiers : l'un à la charge de la commune, le plan de prévention des risques (PPR), l'autre à la charge de l'association, comprenant huit sous-dossiers divers dont un plan de submersion, à faire réaliser par un bureau d'étude spécialisé (environ 125 000 €). »



La digue du Centre à Agon-Coutainville.

Mais, et là cela devient ubuesque, il faut que la digue reçoive un classement, et, à ce jour, l'administration n'a toujours rien effectué. La digue serait classée B, hauteur de digue supérieure à 1 m au-dessus du sable et population de la zone protégée de 1 000 à 50 000 personnes.

Michel Desbiens, rapporte : « Au nord la digue est correcte, le sable brisant les vagues. De 2010 à 2012,

des recharges de sable ont été effectuées afin que le pied de digue ne soit attaqué (le conseil général approuve et subventionne). Le 29 mai 2012, le conseil municipal fait une étude pour une protection en douceur par des sacs de sable (*big-bags*) entre la digue Nord et Blainville. L'association et le conseil sont d'accord mais, même problème que pour la digue

du Passous, il faut que l'administration établisse le classement de la digue. »

■ Concours de belote

Jeudi 28 juin, 13 h 30, foyer des Mallettes, 11, rue du Feugré pour renseignements. Concours de belote ouvert à tous. Payant.